FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60054

HD Aqueous Ink - Noir

Date d'émission 2021-02-23 **Date de révision** 2023-01-04 **Version** 6

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit HD Aqueous Ink pour Xerox® Trivor® 2400 HD Inkjet Press, iPrint - Reference 75-125, iPrint - eVolution/Compact 75 - 125

Référence 008R13311

UFI MP00-M0X4-M00J-Y50W

Couleur Noir

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox France
33 rue des Vanesses CS
30026 Villepinte
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter Quality, Sécurity & Environment Director

Téléphone +33 01 55 85 67 81

Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Symbole(s)

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion

Conseils de prudence
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

UFI MP00-M0X4-M00J-Y50W

Étiquetage CE
EUH208 - Contient (1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS 2634-33-5). Peut produire une réaction allergique

2.3 Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Glycérine	20-30	56-81-5	200-289-5	--	--	--
2-pyrrolidone	5-10	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit 2 Repro Tox 1B	H319 H360	--
Noir de carbone	1-10	1333-86-4	215-609-9	--	--	01-2119384822-32-0065
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	<5	143-22-6	205-592-6	Eye Dam. 1	H318	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.036	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 (oral) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16
Remarque
"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.
Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact oculaire Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

Contact avec la peau Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste

Inhalation Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes

Ingestion Ne pas ingérer, En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux Éviter le contact avec les yeux, Peut provoquer une légère irritation

Peau Éviter le contact avec la peau, En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite

Inhalation Aucun effet connu

Ingestion Ne pas ingérer, Peut être nocif en cas d'ingestion

Effets chroniques

Toxicité chronique Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:
Irritation oculaire
Irritation cutanée
Peut nuire à la fertilité ou au foetus

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO_2), Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible

Produits de combustion dangereux
La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Inflammabilité	Ininflammable
Point d'éclair	Ininflammable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide
Méthodes de nettoyage	Absorber avec une matière absorbante inerte

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques
Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Mettre en place une ventilation adaptée, Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants

7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d' encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l' emploi déquipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:, Lunettes de protection
Protection des mains Gants de protection.
Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	**Odeur**	Léger/légère
État physique	Liquide	**Couleur**	Noir
pH	8-10		

Point d'éclair	Ininflammable
Point de fusion / congélation	Indéterminé(e)(s)
Point/intervalle d'ébullition	>100 °C / >212 °F
Point de ramollissement	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammation dans l'air	Aucune information disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)
Viscosité	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Caractéristiques des particules	Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Informations sur le produit .

Irritation Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	12600 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Rabbit)	570 mg/m³ (Rat) 1 h
2-pyrrolidone	6500 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	80 ppm (Rat) 8 h
Noir de carbone	15400 mg/kg (Rat)	3 g/kg (Rabbit)	
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	5300 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Cancérogénicité Voir « Autres données » dans cette section.

Nom chimique	CIRC
Noir de carbone	2B

Autres informations Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». La classification se base sur des études d'évaluation du noir de carbone pur sous forme libre. No processo de fazer este produto, a pequena quantidade de negro de carbono é disperso num líquido e não é expresso como "livre" negro de fumo. Portanto, esta classificação não se aplica a este produto.

Autres effets toxiques

Sensibilisation Devrait pas être un sensitzer

Effets mutagènes Non mutagène

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion

Effets sur certains organes cibles Aucun(e) connu(e)

Danger par aspiration Aucune information disponible

Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

Toxicité aquatique aiguë Pas de données disponibles au niveau du produit

Toxicité aquatique chronique Pas de données disponibles au niveau du produit

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

FDS n° : F-60054

HD Aqueous Ink - Noir

Date d'émission 2021-02-23 **Date de révision** 2023-01-04 **Version** 6

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Code de déchets du CED 08 03 12*

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2021-02-23
Date de révision 2023-01-04
Remarque sur la révision , sections de la FDS mises-à-jour, 3, 9, 16
Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au foetus
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires
Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Glycérine	STEL 30 mg/m³ TWA 10 mg/m³		TWA 10 mg/m³	AGW 200 mg/m³	
Noir de carbone	STEL 7 mg/m³ TWA 3.5 mg/m³	TWA 3 mg/m³ STEL 15 mg/m³	TWA 3.5 mg/m³		

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Glycérine	TWA 10 mg/m³	SS-C** TWA 50 mg/m³ STEL 100 mg/m³			TWA 10 mg/m³ Ceiling 15 mg/m³
Noir de carbone	TWA 3 mg/m³				TWA 2.0 mg/m³

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Glycérine	TWA 10 mg/m³	TWA 10 mg/m³		TWA 10 mg/m³	
Noir de carbone	TWA 3.5 mg/m³	TWA 3.5 mg/m³ C(A4)		TWA 3.5 mg/m³ STEL 7 mg/m³	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Glycérine	TWA 10 mg/m³			TWA 20 mg/m³	
Noir de carbone	TWA 4 mg/m³	TWA 3.5 mg/m³	TLV 3 mg/m³	TWA 3.5 mg/m³ STEL 7 mg/m³	TWA 3.5 mg/m³ STEL 7 mg/m³

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de

l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.